

## COMITE NATIONAL DE L'EAU

-----

Séance du 2 octobre 2023

et vote électronique du 10 au 13 octobre 2023

-----

### AVIS sur le projet de Stratégie nationale pour la biodiversité

<b>DÉLIBÉRATION N° 2023-04</b>
--------------------------------

Le Comité national de l'eau,

Ayant pris connaissance du document de cadrage de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030, qui rappelle les enjeux cruciaux relatifs au déclin de la biodiversité, le contexte dans lequel s'insère la stratégie, son processus d'élaboration, ainsi que les choix de structuration retenus,

Ayant pris connaissance des fiches descriptives qui détaillent les 39 mesures de la SNB réparties dans quatre axes,

SOULIGNE la qualité de la stratégie et l'exhaustivité de son champ d'intervention.

#### **1 / Concernant la gouvernance, le lien avec les autres politiques publiques, l'association des acteurs locaux**

ESTIME que la mesure concernant la gouvernance devrait être renforcée afin de préciser l'articulation avec les acteurs dans les territoires et, devrait figurer en premier ou comme mesure chapeau, alors qu'elle n'est traitée aujourd'hui que dans la dernière mesure n°39.

DEMANDE que les acteurs territoriaux (régions, départements, EPTB...) soient davantage impliqués dans la mise en œuvre des mesures de la SNB et leur implication davantage spécifiée dans la déclinaison des actions. Il en va ainsi notamment pour les agences de l'eau qui doivent être mentionnées comme opérateurs impliqués notamment sur la transition agricole, l'implantation des haies et la restauration des milieux humides.

PROPOSE qu'au-delà des services ministériels fléchés comme pilotes, les acteurs à associer et à mobiliser pour atteindre l'objectif de chaque action soient mieux identifiés.

RECOMMANDE que la SNB prévoie une articulation avec les instances de bassin et précise le lien avec les SDAGE et les SAGE, pour une vision plus intégratrice, en particulier dans le cadre de la mesure 29 concernant le déploiement de la

planification territoriale. Les gouvernances territoriales de l'eau et de l'urbanisme mériteraient d'être mieux articulées pour garantir la bonne prise en compte des écosystèmes naturels dans les choix opérés localement en matière d'urbanisme.

S'INTERROGE sur l'articulation entre la SNB et les différents volets de la planification écologique.

SOUHAITE que l'interministérialité soit renforcée notamment avec le MASA et le ministère des sports, et que celle-ci soit plus volontariste, notamment dans l'élaboration et le portage de plans et stratégies nationaux, et le déploiement des actions qui en découlent.

SE FELICITE des actions 1 et 2 de la mesure 4, qui prévoient d'appliquer aux importations certaines normes de production européenne de protection de la biodiversité, visant ainsi à éviter la distorsion de concurrence en matière de norme environnementale.

SOUHAITE que soit effectivement mise en place la formation des acteurs en matière de réglementation relative à la biodiversité, en particulier les élus.

SOULIGNE la nécessité d'accroître les moyens en matière de prévention, de dissuasion et de répression pour mieux faire respecter la réglementation relative à l'environnement.

SOULIGNE la nécessité de toujours plus sensibiliser et impliquer les habitants dans les politiques territoriales d'eau et de biodiversité.

## **2/ Concernant le financement de la SNB**

SOUHAITE que l'accompagnement financier par l'Etat des activités économiques et anthropiques pour remplir les objectifs de la SNB soit mieux précisé, notamment par la mobilisation de fonds publics pour la réalisation concrète de certaines actions. La SNB pourrait aussi préciser le budget affecté à chacune des actions ainsi que la répartition de ce budget entre les acteurs. Des mesures de financement pérenne en faveur de la biodiversité sont dans tous les cas indispensables.

REGRETTE l'absence d'évaluation des répercussions économiques des mesures de la stratégie sur les différents secteurs d'activité.

## **3 / Concernant les mesures sur les milieux**

RECOMMANDE de cibler en priorité le traitement des impacts les plus importants sur la biodiversité, plutôt que d'avoir un spectre trop large.

SOUHAITE insister sur la nécessaire protection des zones humides existantes, jugée prioritaire, notamment par rapport à la mise en place d'un parc dédié à ces zones.

SE FELICITE de la mise en place d'un guichet unique sur la réglementation relative aux haies, des mesures relatives aux PSE (Paiements pour Services Environnementaux) et à la qualité des milieux.

ALERTE sur le retard pris en matière de restauration des axes de migration, sur la stagnation constatée dans la reproduction des poissons migrateurs liée à la chaleur et au manque d'eau dans les cours d'eau. La rédaction de la mesure 20 de la SNB devrait donc mieux intégrer le sujet majeur des poissons migrateurs en insistant sur la nécessité de restaurer en priorité les continuités écologiques figurant dans les SDAGE.

SUGGERE que la SNB s'attache à mieux évaluer les services écosystémiques rendus par les activités économiques sur nos territoires, non seulement ceux fournis par l'activité touristique mis en valeur par la SNB, mais aussi les services pourvus par les autres activités économiques telles que la conchyliculture, l'aquaculture multitrophique intégrée ou la pisciculture d'étangs (lien avec la mesure 14).

SOULIGNE que la SNB ne prend pas suffisamment en compte les effets du changement climatique et ses répercussions sur les référentiels relatifs à la biodiversité. Il conviendrait de prévoir des indicateurs de suivi pour mesurer l'impact du changement climatique sur la biodiversité en particulier sur les milieux humides, en complétant les indicateurs clés d'état notamment avec les indicateurs DCE relatifs à l'état écologique et l'état chimique.

SOUHAITE que les indicateurs soient précisés (cibles chiffrées, temporalité, trajectoires financières).

SOULIGNE qu'il est essentiel de s'appuyer sur les connaissances scientifiques pour orienter les décisions en matière de politique de protection de la biodiversité.

SOULIGNE le rôle des pratiques agricoles dans la préservation de la biodiversité.

S'INTERROGE sur l'articulation entre la résorption des points noirs (Mesure 20.1 *Objectif : Déployer la résorption des discontinuités en lien avec les Collectivités*), et la poursuite de la restauration de la continuité des cours d'eau (mesure 20.3).

SOUHAITE que soit mieux reconnu le rôle des fédérations de sports de nature, notamment celles des sports nautiques, dans la sensibilisation de leurs adhérents et pratiquants aux problématiques d'érosion de la biodiversité ou de gestion de l'eau.

Ces recommandations ayant été exprimées,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la majorité des votes exprimés.

Certifié conforme par la directrice de l'eau et de la biodiversité  
Chargée du secrétariat du Comité national de l'eau

Célia DE LAVERGNE

